

BECM (Monaco)

Société Anonyme Monégasque
au capital de 10.000.000 euros
Siège social : 8, rue Grimaldi - Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

(en euros)

ACTIF	31/12/12	31/12/11
Caisse, banques centrales.....	628 896,94	
Effets publics et valeurs assimilées.....	0,00	
Creances sur les établissements de crédit	330 741 129,62	
Operations avec la clientèle	34 580 161,07	
Obligations et autres titres a revenu fixe	0,00	

Actions et autres titres à revenu variable	0,00	
Participation et autres titres détenus à L.T.	0,00	
Parts dans les entreprises liées	0,00	
Crédit bail et location avec option d'achat.....	0,00	
Location simple.....	0,00	
Immobilisations incorporelles.....	4 891 496,50	
Immobilisations corporelles.....	160 260,78	
Capital souscrit non versé	0,00	
Actions propres	0,00	
Autres actifs	361 933,98	
Comptes de régularisation.....	1 915 438,09	
Total de l'actif.....	373 279 316,98	0,00
PASSIF	31/12/12	31/12/11
Banques centrales.....	0,00	
Dettes envers les établissements de crédit.....	32 837 751,24	
Operations avec la clientele	323 380 060,63	
Dettes représentées par un titre	0,00	
Autres passifs	494 703,23	
Comptes de régularisation.....	2 121 251,38	
Provisions	4 168 745,16	
Dettes subordonnées	0,00	
Fonds pour risques bancaires généraux.....	0,00	
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	10 276 805,34	
Capital souscrit.....	10 000 000,00	
Primes d'émission	0,00	
Reserves	0,00	
Ecart de réévaluation	0,00	
Provisions réglementées et subventions	0,00	
D'investissement		
Report à nouveau (+/-)	0,00	
Resultat de l'exercice (+/-).....	276 805,34	
Total du Passif	373 279 316,98	0,00

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

(en euros)

	31/12/12	31/12/11
Engagements donnés.....		
Engagements de financement.....	3 788 637,72	
Engagements de garantie	1 539 935,28	
Engagements sur titres		
Engagements reçus.....		
Engagements de financement.....		
Engagements de garantie	8 229 781,82	
Engagements sur titres		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en euros)

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés.....	5 378 154,87	
Intérêts et charges assimilées.....	(4 237 028,77)	
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées.....	0,00	
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées.....	0,00	
+ Produits sur opérations de location simple.....	0,00	
- Charges sur opérations de location simple.....	0,00	
+ Revenus des titres à revenu variable.....	0,00	
+ Commissions (produits).....	497 083,00	
- Commissions (charges).....	(223 920,93)	
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	4 654,37	
+/- Gains ou pertes sur opérat. des portefeuilles de placement et assimilés.....	0,00	
+ Autres produits d'exploitation bancaire.....	23 096,63	
- Autres charges d'exploitation bancaire.....	(7 590,22)	
PRODUIT NET BANCAIRE.....	1 434 448,95	0,00
- Charges générales d'exploitation.....	(606 051,52)	
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations.....	(128 532,88)	
incorporelles et corporelles.....		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	699 864,55	0,00
+/- Coût du risque.....	(52 918,77)	
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	646 945,78	0,00
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	962,56	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	647 908,34	0,00
+/- Résultat exceptionnel.....	0,00	
- Impôt sur les bénéfices.....	(371 103,00)	
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées.....		
RESULTAT NET.....	276 805,34	0,00

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION**

Les comptes de la Banque Européenne du Crédit Mutuel MONACO (BECMM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

NOTE N° 1.1 EVALUATION DES CRÉANCES ET DETTES

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

NOTE N° 1.2 CRÉANCES DOUTEUSES

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par provision à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste «Intérêts et produits assimilés» du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie «encours douteux compromis». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en «encours douteux compromis».

Le règlement CRC 2002/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

NOTE N° 1.3 IMMOBILISATIONS

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

NOTE N° 1.4 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable

NOTE N° 1.5 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITES, D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET DE PRIMES DE MÉDAILLE DU TRAVAIL

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2003-R01 du Conseil National de la comptabilité.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la BECMM et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la BECMM bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients dérogation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^{ème} anniversaire.

NOTE N° 1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques. La BECMM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

NOTE N° 1.7 PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT

Les comptes épargnes logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

NOTE N° 1.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le poste «Impôt sur les bénéfices» comprend l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice est déterminé selon la réglementation fiscale à Monaco.

NOTE N° 1.9 CONSOLIDATION

La société est intégrée globalement dans les périmètres de consolidation du Groupe CM11-CIC d'une part, et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel d'autre part.

NOTE N° 1.10 IMPLANTATION DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

NOTES ANNEXES AU BILAN

2.1 - Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé (en milliers d'euros)

	Valeur brute au 31.12.12	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute au 31.12.11
IMMOBILISATIONS CORPORELLES d'Exploitation	928	928		0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES d'Exploitation	5 006	5 006	0	0	-
TOTAL	5 934	5 934	0	0	0

2.2 Amortissements et provisions sur actif immobilisé (en milliers d'euros)

	Amortissements au 31.12.12	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.11
IMMOBILISATIONS CORPORELLES d'Exploitation	768	768		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES d'Exploitation	114	114	0	-
TOTAL	882	882	0	0

2.3 Ventilation des créances sur la clientèle (en milliers d'euros)

	Prêts	Créances rattachées	TOTAL
Créances commerciales	104		104
Crédits à l'équipement	4 407	4	4 411
Crédits - promoteurs	1 337		1 337
Autres crédits à l'habitat	23 301	40	23 341
Prêts personnels	3 153		3 153
Crédits de trésorerie	407	10	417
Autres crédits a la clientèle	278		278
Comptes ordinaires clientèle	767	41	808
Créances douteuses brutes - compromises	1 135		1 135
Créances douteuses brutes - autres -	732		732
Prov. dépreciation des créances douteuses compromises	-897		-897
Prov. pour dépreciation des créances douteuses - autres	-239		-239
TOTAUX	34 485	95	34 580

Parmi les créances douteuses, les créances compromises s'élèvent à 1 135 milliers d'euros et font l'objet de 897 milliers d'euros de provisions des créances douteuses - autres.

2.4 Répartition des créances sur la clientèle (*en milliers d'euros*)

hors créances rattachées de 34 485 milliers d'euros sur créances brutes	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
Répartition par grand type de contrepartie			
• Sociétés	9 777	667	417
• Entrepreneurs individuels	5 611	981	553
• Particuliers	18 366	219	166
TOTAUX	33 754	1 867	1 136
Répartition par secteur d'activité			
• Agriculture et industries minières	22	0	0
• Industries	350	0	0
• Services aux entreprises et holding	3 906	1 446	685
• Collectivités et autres services aux particuliers	2 003	67	13
• Services financiers	1 284	22	22
• Services immobiliers	4 554	89	29
• Particuliers et autres	21 635	243	387
TOTAUX	33 754	1 867	1 136
Répartition par secteur géographique			
• France	19 603	1 865	1 134
• Monaco	13 806	2	2
• Autres pays	345	0	0
TOTAUX	33 754	1 867	1 136

2.5 Répartition des créances sur les EC hors opérations de pension et hors créances rattachées (*en milliers d'euros*)

hors créances rattachées de 34 485 milliers d'euros sur créances brutes	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
Répartition par secteur géographique			
• France	328 425		
TOTAUX	328 425		

2.6 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF	Durée < ou = à 3 mois	Durée 3 mois à 1 an	Durée 1 à 5 ans	Durée > 5 ans	Intérêts courus et échus	Total au 31.12.12
A vue	46 425					46 425
A terme				282 000	2 316	284 316
CREANCES SUR LA CLIENTELE						
Créances commerciales	104					104
Autres concours à la clientèle	3 182	2 687	11 055	16 690	95	33 709
Comptes ordinaires débiteurs	767					767
TOTAUX	50 478	2 687	11 055	298 690	2 411	365 321

Les comptes ordinaires douteux sont considérés comme étant immédiatement exigibles.

Les autres créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

PASSIF	Durée < ou = à 3 mois	Durée 3 mois à 1 an	Durée 1 à 5 ans	Durée > 5 ans	Intérêts courus et échus	Total au 31.12.12
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	709					709
A terme				32 000	129	32 129
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue	172 129				3	172 132
A terme	912	477	727	255		2 371
Autres dettes						
A vue						0
A terme	3 041	8 686	102 586	33 960	604	148 877
TOTAUX	176 791	9 163	103 313	66 215	736	356 218

2.7 Fonds Propres (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
CAPITAL	10 000	10 000
RESULTAT	277	277
TOTAUX	10 277	10 277

2.8 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
FRAIS D'ETABLISSEMENT	654	
Frais de premier établissement	654	
FONDS COMMERCIAUX	4 100	
TOTAUX	4 754	0

2.9 Intérêts courus à recevoir ou à payer (en milliers d'euros)

ACTIF	Intérêts courus à recevoir
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
A terme	2 316
CREANCES SUR LA CLIENTELE	
Autres concours à la clientèle	54
Comptes ordinaires débiteurs	41
TOTAUX	2 411

ACTIF	Intérêts courus à payer
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
A vue	
A terme	129
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	
Comptes d'épargne à régime spécial	
A vue	3
A terme	
Autres dettes	
A vue	
A terme	604
TOTAUX	736

2.10 Postes «Autres actifs» et «Autres passifs» (en milliers d'euros)

AUTRES ACTIFS	Montant 2012	Montant 2011
DEBITEURS DIVERS	362	
TOTAUX	362	0

AUTRES PASSIFS	Montant 2012	Montant 2011
CREDITEURS DIVERS	495	
TOTAUX	495	0

2.11 Comptes de régularisation (en milliers d'euros)

ACTIFS	Montant 2012	Montant 2011
COMPTES D'ENCAISSEMENT	492	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1	
PRODUITS A RECEVOIR	75	
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	1 347	
TOTAUX	1 915	0

PASSIF	Montant 2012	Montant 2011
CHARGES A PAYER	204	
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	1 917	
TOTAUX	2 121	0

2.12 Provisions (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
PROVISIONS POUR RISQUES D'EXECUTION D'ENGAGEMENT PAR SIGNATURE	9	
AUTRES PROVISIONS	4 159	
TOTAUX	4 168	0

2.13 Epargne Logement (en milliers d'euros)

	Solde 2012	Solde 2011	Provisions 2012	Provisions 2011
PLANS D'EPARGNE LOGEMENT	2 285		1	
COMPTES D'EPARGNE LOGEMENT	91		1	
PRETS EPARGNE LOGEMENT	74		2	
TOTAUX	2 450	0	4	0

2.14 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro (en milliers d'euros)

ACTIFS	Montant 2012 Devises hors zone Euro	Montant 2011 Devises hors zone Euro
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 762	
TOTAL ACTIVITE DEVISES	2 762	0

Pourcentage du total actif	0,74 %	
----------------------------	--------	--

PASSIF	Montant 2012 Devises hors zone Euro	Montant 2011 Devises hors zone Euro
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	2 760	
COMPTES DE REGULARISATION	2	
TOTAL ACTIVITE DEVISES	2 762	0

Pourcentage du total actif	0,74 %	
----------------------------	--------	--

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT**3.1 Produits et charges d'intérêts (en milliers d'euros)**

	Produits 2012	Produits 2011
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 590	
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	785	
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS	3	
TOTAUX	5 378	0

	Charges 2012	Charges 2011
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	(248)	
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(3 547)	
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	(442)	
TOTAUX	(4 237)	0

3.2 Revenu des titres à revenu variable (en milliers d'euros)

	Produits 2012	Produits 2011
REVENUS DES TITRES PARTICIPATIONS ET DE FILIALES		
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
TOTAUX	0	0

3.3 Commissions (en milliers d'euros)

	Produits 2012	Produits 2011
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	407	
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	15	
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	2	
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	13	
COMMISSIONS SUR ACTIVITES NON BANCAIRES	60	
TOTAUX	497	0

	Charges 2012	Charges 2011
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(2)	
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	(8)	
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	(214)	
TOTAUX	(224)	0

3.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE		
TOTAUX	0	0

3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
GAINS / PERTES SUR TITRE DE PLACEMENT		
TOTAUX	0	0

3.6 Autres produits d'exploitation bancaire (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
AUTRES PRODUITS	23	
TOTAUX	23	0

3.7 Autres charges d'exploitation bancaire (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
AUTRES CHARGES	(8)	
TOTAUX	(8)	0

3.8 Charges générales d'exploitation (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
SALAIRES ET TRAITEMENTS	(210)	
CHARGES DE RETRAITE	(54)	
AUTRES CHARGES SOCIALES	(68)	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	(2)	
SERVICES EXTERIEURS	(272)	
TOTAUX	(606)	0

3.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(15)	
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(114)	
TOTAUX	(129)	0

3.10 Coût du risque (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(262)	
CREANCES IRRECOUVRABLES	(1)	
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	210	
TOTAUX	(53)	0

3.11 Gains ou pertes sur actifs immobilisés (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
GAINS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1	
TOTAUX	1	0

3.12 Résultat exceptionnel (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAUX	0	0

3.13 Impôt sur les sociétés (en milliers d'euros)

	Montant 2012	Montant 2011
IMPOT SUR LES SOCIETES AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	(371)	
IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE	(371)	0

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ (en euros)

	2008	2009	2010	2011	2012
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social.....					10 000 000,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes					1 000 000
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Produit net bancaire, produit du portefeuille titres et divers					1 434 448,95
b) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....					829 397,43
c) Impôt sur les bénéfices					371 103,00
e) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....					276 805,34
3. RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....					0,46
b) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....					0,28
c) Dividende attribué à chaque action					0,00
4. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					8
b) Montant de la masse salariale de l'exercice					179 987,55
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales).....					102 968,28

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, par décision de l'assemblée générale constitutive du 22 juin 2012 pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

* Le total du bilan s'élève à 373.279.316,98 €

* Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 276.805,34 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2012, le bilan au 31 Décembre 2012, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par vos dirigeants.

A notre avis, les états financiers au 31 décembre 2012; tels qu'ils sont annexés au présent rapport et soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2012 et le résultat de l'exercice de six mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 23 avril 2013.

Les Commissaires aux Comptes,

Stéphane GARINO

Claude PALMERO

Le rapport de gestion est tenu à disposition auprès du siège social de la Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco - 8, rue Grimaldi MC 98000 Monaco.
